

Facebook Workplace : l'offre gratuite victime de la réglementation européenne ?

Le 10 février 2021, c'en sera fini de Workplace Essential. Facebook vient de [l'annoncer](#).

Cette offre permet d'utiliser gratuitement la version « professionnelle » du réseau social. Il était prévu d'y mettre un terme, mais l'évolution de la réglementation européenne [semble](#) avoir accéléré la démarche.

En ligne de mire, l'échéance du 21 décembre 2020. Les États membres de l'UE ont jusque-là pour transposer la directive [2018/1972](#). Celle-ci établit, sous le nom de « code des communications électroniques », un ensemble de règles pour le secteur des télécoms.

Dans ce cadre, la définition même des « services de communications électroniques » évolue. Son champ s'élargit. Workplace fait partie des offres qui y entrent. Or, la version Essential ne paraît pas remplir les exigences que porte le texte, notamment en matière de confidentialité. Facebook explique en tout cas qu'il lui faudra supprimer la composante messagerie instantanée.

Cela ne vaut pas pour les formules payantes de Workplace. En particulier du fait que l'authentification unique (SSO) y est disponible et que les données appartiennent à l'entreprise cliente. Deux éléments qui ont fait que le CERN, utilisateur de référence, n'a [pas poursuivi l'aventure](#) à la fin de sa période d'essai.

Sur quelle part de sa clientèle Facebook tire-t-il un trait en éliminant son forfait gratuit ? Le groupe américain ne donne pas de chiffres sur ce volet. Il a pris l'habitude d'axer ses communications sur les utilisateurs des offres payantes. Au dernier pointage officiel (mai 2020), ils sont 5 millions.

Pour convaincre les indécis, Facebook évoque sa feuille de route 2021. Trois axes se détachent : collaboration à distance, bien-être des employés et accompagnement des PME. Les autres se tourneront, espère la firme, vers les groupes Facebook ou WhatsApp.

Photo d'illustration © eston via shutterstock.com